



Edito

ESPACES VERTS

VÉGÉTATION INVASIVE

– Sur la Commune, le règlement de voirie précise ce point : **l'obligation de limiter les haies en limite de propriété**, sur toute leur hauteur. Suite au constat de dépassement sur le domaine public, une lettre sera adressée au résident par la mairie afin que celui-ci se mette en conformité avec le règlement.

D'autre part, les feuilles et fruits qui tombent sur les trottoirs les endommagent à terme.

– L'article 673, créé par la Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804 du Code civil, précise **l'usage de haie entre voisins** : «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». En effet, le résident, propriétaire ou locataire, doit maintenir la végétation de la haie en limite de propriété.

ENTRETIEN

- La commune de Toulenn est soumise à l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, excepté les produits bio-contrôle. En accord avec notre engagement pour le développement durable, nous procédons à un désherbage manuel, mécanique et un traitement foliaire sur les jeunes pousses. **Mais tout ceci demande du temps et l'herbe pousse partout en même temps ! Le passage des tondeuses doit être possible au ras des propriétés.**

- Les particuliers se doivent d'entretenir leur parcelle afin de limiter les risques d'incendie.



NUISANCES SONORES et INCIVILITÉS



Un arrêté préfectoral (dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2016) fixe les règles en termes de bruit.

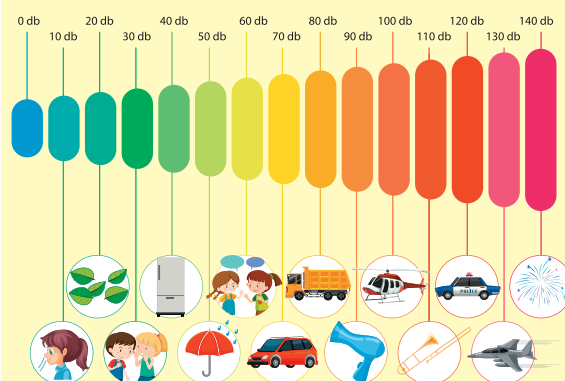
Travaux de bricolage ou de jardinage
effectués à l'aide d'outils ou d'appareils
susceptibles de gêner le voisinage en
raison de leur intensité sonore (tondeuse,
perceuse, ponceuse, etc.).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les aboiements intempestifs : L'article 6 de l'arrêté préfectoral précité stipule : «Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive».

La loi sanctionne les contrevenants ; cette réglementation s'applique 24 h sur 24.





Inscriptions scolaires

Vous devez très rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2023.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2026

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2010** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

CCAS : Le vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous – Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Sébastien BOUIN et Kelly OZOUX se sont unis le 27 juin 2026.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et Jeudi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h.

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

Horaires d'été à partir du 16 juin : du lundi au vendredi 8 h à 15 h, le samedi 8 h à 17 h. ATTENTION : ces horaires peuvent varier en fonction des épisodes de canicule.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



Bibliothèque



Horaires d'ouverture d'été de votre bibliothèque

Juillet

à partir du 6 juillet

Mercredi : 9 h - 13 h

Samedi : 10 h - 13 h

Fermé en août

Réouverture : mercredi 2 septembre



PASS COLO

Créé dans le cadre du **Pacte des solidarités**, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants **l'année civile de leurs 11 ans**, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à **une aide financière allant de 200 € à 350 €**.

En 2026, le Pass colo concerne les enfants nés en 2015 et les enfants nés en 2014 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.



ADAV

LE CENTRE SOCIAL DE TOULENNE

Point info vacances

Le Centre Social de Toulennne vous propose des permanences pour vous accompagner dans votre projet de départ en **vacances en famille** ou pour **vos enfants**.

**CENTRE SOCIAL DE TOULENNE ADAV 33
3 RUE DE L'EGLISE 33210 TOULENNE**

**Uniquement sur rendez-vous
ou par téléphone !**



LEAO Angelina (assistante sociale)
Téléphone : 05.56.76.26.30 / 06.70.34.84.78
Mail : centresocial.sudgironde@adav-33.fr

Festival Coopérations Locales



RPE





Résumé du Conseil Mu

Décisions à prendre

1) Avis sur le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2030

Lors de la présentation du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2030, il a été confirmé que notre territoire conserverait des prescriptions identiques à celles du schéma actuel, soit la création de 22 places de terrains familiaux réparties entre MAZÈRES, PIAN-SUR-GARONNE et BIEUJAC.

Il a également été précisé que les deux logements supplémentaires réalisés par Gironde Habitat sur l'aire de Sèves viendraient en compensation des deux places initialement prévues sur la commune de ROAILLAN.

La CdC du Sud Gironde prend acte de ces orientations et réaffirme sa volonté de poursuivre un accueil organisé, digne et équilibré des familles présentes sur le territoire. Depuis plusieurs années, plusieurs communes de notre intercommunalité participent activement à cet effort collectif, notamment à travers des conventions d'occupation temporaire permettant un accueil encadré des familles. Cet engagement mérite d'être salué.

Notre territoire continue néanmoins à faire face à une présence importante de familles en errance et à des stationnements illicites récurrents sur plusieurs communes. Cette situation traduit un besoin réel de places d'accueil à l'échelle de l'ensemble du Sud Gironde.

La CdC du Sud Gironde continuera à assumer ses responsabilités avec sérieux et pragmatisme, mais elle appelle à un engagement collectif plus équilibré et plus solidaire entre les territoires du département.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité au schéma départemental 2026-2030.

2) Révision des tarifs du restaurant scolaire

Dans le cadre du restaurant scolaire, la commune de Toulouse prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, et le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) les denrées.

Le CGRE préconise de procéder à une augmentation de la tarification des repas pour tenir compte des obligations de la loi Égalim ainsi que celle des prix des denrées alimentaires.

Les enfants domiciliés à TOULENNE peuvent bénéficier d'une tarification à 1 € le repas, suivant leur quotient familial.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- 1 € (QF < 1 000 €) / 3,35 € (QF de 1 000 à 2 300 €) / 3,80 € (QF > 2 300 €)
- 6,50 € pour les enfants non domiciliés à Toulouse
- 6,50 € pour les adultes
- 13 € pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Révision des tarifs de l'accueil périscolaire

M. le Maire rappelle qu'en 2025, près de 265 enfants (dont 20 en situation de handicap) ont utilisé les services de l'accueil périscolaire (APS) de l'école G. Brassens, ouvert sur la période scolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h15. Au total, 25 760 heures de présence ont été facturées en 2025 (soit + 1.50 % par rapport à 2024).

Si l'accueil du matin est dédié en «Espace libre» à des temps calmes avant la rentrée en classe, le soir les enfants ont la possibilité, en fonction d'inscription périodique, de participer à des activités ludiques proposées par nos agents (brico-déco, club jeux de société, histoires fantastiques, danse, arts plastiques) ou de découvrir et participer à des animations proposées par des prestataires extérieurs (tennis, sport découverte).

Ce service est facturé à l'heure en fonction des ressources du foyer.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 0,90 % (taux inflation 2025) les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2026/2027 soit :

Prix plancher horaire : 0,57 €. Prix plafond horaire : 1,69 €.

Les taux d'effort sont pour : 1 enfant 0,052 % ; 2 enfants 0,05 % ; 3 enfants et plus 0,0475 %.

4) Attribution d'une subvention exceptionnelle à L'AURINGLETA

L'association L'AURINGLETA, créée en 2012, est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable. Basée en sud-Gironde, elle intervient auprès de tous les publics : en milieu scolaire de la maternelle au lycée, mais aussi dans un cadre extrascolaire, lors de manifestations, ou dans des centres sociaux.

Suite à la suspension ou réduction des financements du Département et d'autres fonds publics pour l'éducation à l'environnement, elle doit faire face à des difficultés financières.

M. le Maire propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € et souligne par ailleurs tout l'intérêt de soutenir ce type d'associations agissant en soutien à l'éducation populaire et à l'écologie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Convention de prestation de services 2026 avec le SIVOM de la Région de CASTETS, du Langonnais et du Sauternais

M. le Maire propose à ses collègues de renouveler la convention avec le SIVOM de la région de CASTETS, du Langonnais et du Sauternais en vue de réaliser en prestation de services des travaux généraux d'entretien (fauchage, élagage, installation / désinstallation des illuminations...) sur le territoire communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Autorisation de recrutement d'agents

contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents de la collectivité

Conformément au code général de la fonction publique et aux attentes des services préfectoraux le conseil municipal est appelé à délibérer à nouveau pour autoriser le remplacement d'agents titulaires par des agents contractuels afin d'assurer la continuité du service public, pour l'ensemble des effectifs permanents de la collectivité, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire des grades ou des échelles indiciaires du cadre d'emploi si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Autorisation de création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 1° CGFP) en police municipale

M. le Maire rappelle aux élus municipaux l'absence depuis près de dix mois du policier municipal de la commune, consécutivement à un arrêt de travail. L'exercice de ses missions a été partiellement reporté sur les autres services de la commune (technique et administratif), mais de nombreuses autres demeurent non réalisées ou réalisées de manière insatisfaisante.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de police municipale et pallier à ces difficultés, M. le Maire propose, si l'absence de ce dernier devait perdurer, le possible recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Déconventionnement de logements communaux sis Route de la Garonne

M. le Maire rappelle aux élus que la commune de TOULENNE a souscrit des conventions de financement spécifiques avec l'État pour l'acquisition et pour la réalisation de travaux de construction ou de rénovation de ses logements communaux, en contrepartie de l'obligation de les louer à des personnes justifiant de revenus inférieurs à un plafond maximal de ressources et à un tarif inférieur au marché. M. le Maire rappelle que la convention arrivera à expiration le 30 juin 2027.

M. le Maire propose de dénoncer la convention précitée afin de permettre à la commune de retrouver la possibilité d'actualiser le tarif de location de ce bien lors d'un changement de locataires, ou de cession de cet immeuble.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9) Désignation des représentants communaux auprès de la commission d'appel d'offre dédié au groupement de commande de la CdC Sud-Gironde

M. le Maire rappelle aux élus que la commune adhère au groupement de commandes de la CdC du Sud-Gironde.

En effet, dans un contexte d'augmentation



municipal du 26 juin 2026

des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la désignation de Madame SÉSÉ-DUVILLE en tant que représentante titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de la CdC et Madame FRANÇOIS en tant que représentante suppléante.

10] Demande «DETR suite aux crues»

M. le Maire informe les élus de la toute récente

invitation de la Sous-Préfecture aux communes ayant subi des dégâts lors de la crue de février 2026, de déposer une demande de «DETR suite aux crues» avant lundi 29 juin au plus tard, afin de bénéficier de financements non encore affectés.

La crue de la Garonne de février 2026 a provoqué des dégâts : les voies concernées sont la Route de la Garonne (inondée) et la route de Jean Blanc (sur-utilisée comme itinéraire de déviation consécutivement à la fermeture de la RD1113).

Cette subvention pourra se cumuler avec la

dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques graves (DSEC) que la commune a sollicitée le 27 février 2026.

Montant des travaux estimés : 228 051 € HT (20 591 € pour la Route de la Garonne et 207 459 € pour la Route de Jean Blanc. La subvention serait d'un taux minimal de 35 %, pouvant aller jusqu'à 50 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune de TOULENNE dépose cette demande de subvention.

Informations

1] DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du rapport d'activité 2025 de l'éclairage public par M. CATTANEO + CR réunion SDEEG du 24 juin sur la mise aux normes de l'éclairage public

Mise aux normes de l'éclairage public : la commune de Toulonne dispose de 28 compteurs et la moitié est toujours au forfait. Afin de se mettre aux normes, il est nécessaire de faire des travaux : de mi-juillet à fin juillet 2026, mise aux normes d'installation des compteurs par le SDEEG puis de début septembre à mi-septembre 2026, pose des compteurs et mise en service du nouveau système par ENEDIS.

Éclairages du Stade de football : actuellement, ce sont des lampes sodium. Celles-ci ne seront plus en vente à partir de 2027. Le SDEEG fera une étude de remplacement par des lampes leds, mais qui nécessiteront peut-être de changer les mats. Dans un premier temps, afin de maîtriser les coûts d'investissement, il est préconisé de stocker des lampes sodium de secours. Des subventions seront aussi demandées.

État de suivi des dépannages : il a été demandé au SDEEG de pouvoir suivre au plus près ces interventions via un accès informatique.

Rapport d'activité 2025 de l'éclairage public :

La sécurité des biens et des personnes, la transition énergétique ainsi que la mise en valeur

du patrimoine sont autant de raisons qui incitent les communes à disposer d'un éclairage public performant.

Dans les deux domaines de l'investissement et de la maintenance, le SDEEG propose aux communes des dispositions pratiques et financières permettant de concilier réactivité et économies financières. Il devient exploitant du réseau d'éclairage public, exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux et assure l'entretien des points lumineux.

Pour ce faire, les communes ont la possibilité de transférer au Syndicat leur compétence éclairage public.

L'objectif est d'offrir à la commune une gestion optimale de son patrimoine, dans le respect de la réglementation, tout en maîtrisant les coûts afférents à cette compétence.

En transférant sa compétence, la commune reste décisionnaire puisqu'elle vote son budget, choisit son matériel, les orientations écologiques, technologiques qu'elle souhaite donner à son éclairage public et définit la période des travaux.

403 communes adhèrent au syndicat départemental (127 000 points lumineux).

Notre patrimoine : 514 points lumineux, tous en led (moins énergivores, plus économiques) , 9 lampes sodium (stade). L'entretien préventif permet de réduire les coûts curatifs, d'anticiper les désagréments et de maintenir une connaissance actualisée du patrimoine.

Le SDEEG assure aussi des missions de conseil et d'expertise.

3] Présentation CR Commission Espaces Verts par Mme SÉSÉ-DUVILLE

- Conditions météorologiques : hiver 2025 Tempête + inondations en février 2026 puis au printemps alternance chaleur / pluie -> pousse très importante.

- L'entretien des trottoirs est toujours problématique à certaines périodes.

- Avenue du stade : les 2 pins seront coupés à l'automne et remplacés par des platanes.

- Les rétrocessions des lotissements Gaubert et Castaing sont effectives, les trottoirs de la rue des Pins Francs ont été réaménagés.

- Bois communal et Bois de Jean Blanc : les plantations et l'entretien sont planifiés. Les branches et arbres morts ou présentant un danger sont régulièrement répertoriés et coupés.

- Stades : l'entretien du stade d'entraînement est toujours problématique à cause de son utilisation non maîtrisée au-delà de l'occupation par le club de foot. Des travaux seront réalisés lorsque la clôture sera faite.

- Cimetière : une réunion spécifique aura lieu pour déterminer les travaux de viabilité à réaliser.

- Le chemin de randonnée le long de la Garonne est entretenu par nos soins, en collaboration avec le Département.

- La commission trottoirs sera relancée au second semestre avec une feuille de route spécifique.

Questions Diverses

M. le Maire informe qu'un avis sur le schéma des mobilités / pistes cyclables intercommunales doit être mis en cohérence. Réunion pour les élus intéressés mardi 7 juillet à 18h.

Jacques FAVIER informe du dispositif PASS Colo qui peut se cumuler avec d'autres aides.

Jean-René BOUCAU informe que la Mairie, en accord avec l'équipe pédagogique, a pu maintenir une ouverture de l'école de TOULENNE. Celle-ci, disposant en partie de locaux climatisés, a pu accueillir des élèves. La gestion en a été facilitée par le nombre réduit d'élèves présents.

Romain CHRÉTIEN informe de «L'été des RPE (Relais Petite Enfance)» : un des ateliers aura lieu à Toulonne. Ce sera une balade au bois communal le 4 août. Ce sont des ateliers proposés aux familles et aux assistantes maternelles du territoire 2 fois par semaine en juillet et en août sur tout le territoire.

Jean-Luc BERRON informe qu'une réunion Finances se tiendra jeudi 16 juillet à 18h30 suite à la réunion de suivi des investissements.

Bernard LAMARQUE informe qu'une panne d'électricité affecte l'alimentation du forage de

Barsac. Une alimentation de secours du réseau d'eau potable est assurée par le syndicat de Castets. Une information a été diffusée afin de limiter l'usage de l'eau potable. La résolution devrait être effective dès samedi matin.

Prochain Conseil :
Le Vendredi 17 juillet
à 18 h 30



Amicale Toulennaise

Ce jeudi 4 juin, l'Amicale Toulennaise a organisé une sortie à ZUGARRAMURDI en Pays Basque espagnol. Les 55 participants ont passé une excellente journée en découvrant les magnifiques grottes des sorcières, suivie d'un grand moment convivial autour d'une belle table et un passage presque obligé à Dancharia. Retour à Toulenn à 20 heures, fatigués mais heureux. Dans l'attente de la prochaine sortie.



ATPH

Programme des journées du Patrimoine les Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

Visites libres et guidées de l'église et de ses abords :

Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

À l'intérieur de l'Eglise Saint Saturnin :

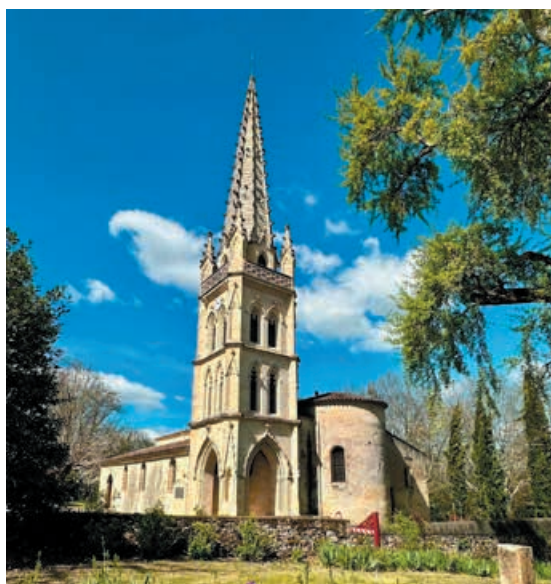
Exposition sur l'histoire du village et de son patrimoine

Présentation de la collection d'habits sacerdotaux d'une grande richesse

Concert du chœur mixte de la Maison des Basques de Bordeaux : le groupe BESTALARIAK le dimanche 20 septembre à 17 h à l'église.

Tarif unique : 12 € - Gratuit pour les moins de 14 ans

Réservation : 06 73 28 01 74 / 06 81 29 88 12



Thalie

Entrer dans un nouveau monde et apprendre à jouer est le meilleur passe-temps pour toute personne qui souhaite travailler son corps, sa voix, son imaginaire, sa créativité en passant un bon moment dans un groupe avec des personnes qui partagent la même passion.

Cet atelier s'adresse à toute personne ressentant l'envie de faire des pas sur la scène.

Le travail en atelier améliore la confiance en soi et permet de mieux s'exprimer, sur scène et dans la vie.

Le but initial n'est pas toujours de devenir comédien, mais souvent simplement de s'amuser !

N'hésitez pas à nous rejoindre, il n'y a que le premier pas qui coûte.



Les ateliers des «Minis Thalie»

L'atelier du mardi soir (ados) est COMPLET.

Il reste de la place pour l'atelier du lundi soir (nés en 2017/2018/2019).

Inscrivez-vous dès maintenant ou contactez-nous au : **06 73 74 56 63**



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulenn.fr»



Ludothèque Éphémère

Collecte de jouets

Le projet consiste à collecter les jeux et jouets jetés ou destinés à l'être et à les reconditionner afin de les réemployer, notamment au sein de la ludothèque portée par l'association. Outre la ludothèque pour alimenter ses stocks de jeux et de pièces, les destinataires peuvent être divers : associations, structures collectives...

Des événements viennent enfin compléter le dispositif afin de sensibiliser les habitants du territoire à l'intérêt de la réparation et du réemploi, et promouvoir l'économie circulaire par la mise en place d'expositions et l'animation d'ateliers auprès du grand public.

Une caisse de collecte de jeux et jouets sera à votre disposition à l'accueil de la mairie du 7 juillet à fin septembre 2026.

3 objectifs :

- Collecter les jeux et jouets destinés à être jetés
- Formaliser un dispositif de réemploi des jeux et jouets
- Mobiliser et former des ressources humaines (bénévoles, salariés...) sur le projet



Pétanque Loisir Toulennaise

Un beau succès pour la première édition du challenge de pétanque SAINT-MAIXANT - TOULENNE

Le 30 mai dernier, les associations de SAINT-MAIXANT et de TOULENNE ont organisé la première édition de leur challenge de pétanque intercommunal. Cette rencontre amicale a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance conviviale et chaleureuse, illustrant parfaitement les valeurs de partage et de vivre-ensemble qui animent nos communes.

Tout au long de la journée, les joueurs des deux associations se sont affrontés en équipes mixtes associant des participants de SAINT-MAIXANT et de TOULENNE, ainsi que des hommes et des femmes, avec enthousiasme et fair-play sur les terrains de pétanque. Les parties disputées ont offert de beaux moments de sport et de camaraderie, sous les encouragements des nombreux spectateurs venus soutenir les équipes.

Au-delà de la compétition, cette manifestation a permis de renforcer les liens entre les adhérents des deux associations et de favoriser les échanges entre habitants de SAINT-MAIXANT et de TOULENNE. Cette belle réussite témoigne du dynamisme du tissu associatif local et de l'engagement des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour faire vivre nos communes.

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des participants, les bénévoles ainsi que les supporters qui ont contribué au succès de cette première édition. Forts de cet accueil très positif, les deux associations envisagent déjà de renouveler l'expérience l'an prochain afin d'inscrire ce rendez-vous dans la durée.



La sortie annuelle de l'Association Pétanque Loisir Toulennaise à MAZEYROLLES : une journée placée sous le signe de la convivialité

Comme chaque année, l'Association Pétanque Loisir Toulennaise a organisé sa traditionnelle sortie annuelle, offrant à ses adhérents une journée riche en découvertes, en rires et en bonne humeur. Cette édition du 10 juin 2026 s'est déroulée à MAZEYROLLES, dans le Périgord, où les participants ont pu profiter d'un programme aussi original que divertissant.

Dès leur arrivée, après une visite du site, les membres de l'association ont embarqué pour une agréable promenade en calèche à travers les paysages pittoresques de la région. Ce moment de détente a permis à chacun d'apprécier le charme de la campagne périgourdine dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La matinée s'est poursuivie autour d'un délicieux déjeuner au restaurant, où les convives ont partagé un repas savoureux tout en échangeant souvenirs et anecdotes. Un temps de convivialité particulièrement apprécié de tous.



L'après-midi a réservé une animation aussi surprenante qu'amusante : un jeu de rôle en costumes sur le thème du divorce. Revêtus de tenues hautes en couleur et incarnant différents personnages, les participants se sont prêtés au jeu avec enthousiasme. Entre situations cocasses, plaidoiries improvisées et éclats de rire, cette activité a rencontré un franc succès et restera sans aucun doute l'un des temps forts de cette journée.

Cette sortie annuelle a une nouvelle fois permis de renforcer les liens d'amitié qui unissent les membres de l'Association Pétanque Loisir Toulennaise. Tous sont repartis avec de beaux souvenirs et déjà l'envie de se retrouver pour les prochaines activités organisées par l'association.

Un grand merci aux organisateurs ainsi qu'à l'ensemble des participants pour leur bonne humeur et leur implication qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.





TOULENNE

EDITION 18

Sam

29

Août

Festival du Petit Bois

à partir
de 16h

Bois communal



CIE TROISIEME OEIL

EMILIEN MEDAIL - GUILHEM DESQ

CIE THEATRE DU FIGUIER - OUISTITI CIRCUS

LU DOTHEQUE EPHEMERE



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Renseignements : 06.31.52.66.53